



Pass'Sport 2025-2026 : une aide portée à 70 € et recentrée sur les 14-17 ans – Ce qu'il faut savoir en tant que responsable associatif

Actualité législative publié le 11/07/2025, vu 56 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

Le dispositif Pass'Sport évolue pour la saison 2025-2026.

Cette aide de l'État, destinée à faciliter l'accès au sport pour les jeunes, est portée à 70 € par bénéficiaire (contre 50 € précédemment). Toutefois, le public éligible est désormais plus ciblé, avec un recentrage sur les jeunes de 14 à 17 ans, une tranche d'âge marquée par un recul de la pratique sportive.

Ce que cela change pour votre structure

En tant que [club ou association sportive](#) affiliée à une fédération agréée ou disposant de l'agrément Jeunesse Éducation Populaire (JEP), vous êtes directement concernés par cette mesure. Le Pass'Sport constitue un levier important pour soutenir les inscriptions au sein de vos structures et lutter contre le décrochage sportif des adolescents.

Le dispositif est valable entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025, mais peut aussi être appliqué dès juin, si votre association démarre ses inscriptions à cette période. Le ministère a précisé cette souplesse pour s'adapter aux réalités du terrain.

Quels publics sont éligibles au Pass'Sport 2025-2026 ?

Pour cette campagne, les bénéficiaires sont les suivants :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans, dont :
 - les 6-19 ans bénéficiaires de l'AEEH ;
 -

les 16-30 ans bénéficiaires de l'AAH ;

- Étudiants boursiers (CROUS ou bourses régionales sanitaires/sociales) de moins de 28 ans.

À noter : l'élargissement aux 6-13 ans n'est plus en vigueur.

Comment cela fonctionne concrètement ?

Les familles concernées recevront un QR code individuel par mail à partir de la seconde quinzaine d'août 2025. Ce code devra être présenté lors de l'inscription de leur enfant. Il permet de déduire automatiquement 70 € du coût d'inscription à une activité sportive dans votre structure.

En résumé pour votre club :

- Montant de l'aide : 70 €
- Période d'application : de juin (pour les clubs concernés) à décembre 2025
- Public prioritaire : jeunes de 14 à 17 ans, jeunes en situation de handicap, étudiants boursiers
- Objectif : favoriser l'engagement sportif des adolescents et lever les freins financiers à la pratique

En tant qu'acteur de terrain, vous jouez un rôle clé dans la réussite de ce dispositif. N'hésitez pas à relayer l'information auprès des familles, à vous rapprocher de vos fédérations pour toute question technique, et à intégrer le Pass'Sport dans votre stratégie d'accueil et de fidélisation.

Tout ce qu'un responsable d'association doit savoir, réuni dans 13 guides clairs et à jour.

- ? Droits et devoirs des dirigeants
- ? Gestion comptable simplifiée
- ? Subventions, bénévolat, fiscalité

[Télécharger mon Pack?](#)